



CLEVER
FUEREN
Sue
spueren

PROLONGATION

PRIMES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

5.000 €

POUR TOUTE NOUVELLE VOITURE/CAMIONNETTE
100% ÉLECTRIQUE*

2.500 €

POUR TOUTE NOUVELLE VOITURE/CAMIONNETTE
PLUG-IN HYBRIDE
(≤ 50 G CO₂/KM)**

Conditions d'éligibilité :

- sont éligibles les personnes physiques et les personnes morales de droit privé ;
- la prime est accordée au propriétaire de la voiture ;
- en cas de leasing, la prime peut être accordée au détenteur ;
- véhicule mis en circulation pour la première fois entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2020 et pas encore immatriculé à l'étranger ;
- durée de détention minimale du véhicule de 7 mois au Grand-Duché par le requérant ;
- cette prime est cumulable avec d'autres primes.

* Conformément à l'approche neutre du point de vue technologique du gouvernement en matière de véhicules à zéro émissions de roulement, les voitures et camionnettes à pile à combustible à hydrogène sont aussi éligibles pour la prime de 5.000 euros.

** Pour les véhicules hybrides «plug-in» mis en circulation pour la première fois à partir du 1^{er} juin 2020, ce sont les valeurs combinées des émissions de CO₂ du cycle d'essai WLTP qui sont prises en compte.

Plus d'informations et autres conditions sur
www.clever-fueren.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable